

Administration et Rédaction :
510 N, Avenue de la Gare
Téléphone: No 83, Sion

Pour les annonces urgentes
s'adr. au bureau de l'imprimerie à Martigny, Avenue de la Gare - Tél.: 61.052

Tarif des annonces :

	le Mardi	le Vendredi
Le mm. Valais	8 ct.	15 ct.
Suisse	10 ct.	18 ct.
Etranger	14 ct.	20 ct.
Réclames	20 ct.	40 ct.
Mortuaires	16 ct.	20 ct.

Chèques postaux N° II c 52

Le Rhône

Journal d'informations

ORGANE COMMERCIAL, ARTISANAL ET AGRICOLE
PARAISANT A MARTIGNY LE MARDI ET LE VENDREDI

LE VENDREDI: **Le plus fort tirage des journaux valaisans**

Abonnements:

- 2 fois par semaine
Mardi et Vendredi fr. 5.—
- 1 fois par semaine
Mardi ou Vendredi „ 2,60
- 2 fois avec „Bulletin Officiel“ „ 9.—
- 1 fois avec „Bulletin Officiel“ „ 6,60
- 2 fois avec assurance accidents „ 7,80
- 1 fois avec assurance accidents „ 5,40

Chèques postaux N° II c 52

Les abonnés au bénéfice de l'assurance sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente.



„LUY“
le meilleur
apéritif
Distillerie Valaisanne S. A.
Sion

La réduction des taxes aux C. F. F.

Les pourparlers en vue de la réduction des tarifs-voyageurs se poursuivent actuellement aux C. F. F. Sur la base du projet établi par la direction générale, une première conférence a eu lieu avec les représentants des chemins de fer privés qui, de leur côté, ont constitué une commission qui est chargée de suivre la question. D'une façon générale, on a pu constater que les chemins de fer privés n'étaient pas hostiles en principe à une réduction des taxes; toutefois les opinions sont divergentes en ce qui concerne l'ampleur de cette réduction. Les pourparlers risquent de se prolonger pendant un certain temps encore, de sorte qu'il est peu probable que la réduction de taxes envisagée puisse déjà être réalisée dans le courant de cet été, ainsi que la direction générale en avait l'intention. On veut aussi attendre auparavant de voir comment le trafic continuera à évoluer car, comme on le sait, un léger recul a été enregistré pour le premier mois de l'année en cours.

Dans les milieux tout particulièrement intéressés au trafic-marchandises, on ne peut se déclarer d'accord avec la procédure envisagée par la direction générale et qui consiste à réduire tout d'abord les taxes pour le transport des voyageurs sans procéder en même temps à une réduction générale des taxes pour le trafic-marchandises. On fait remarquer que ces taxes sont maintenant le triple de ce qu'elles étaient avant la guerre, alors que pour le trafic-voyageurs, elles ne dépassent pas le double. Et l'on cite de nombreux exemples à l'appui. Ainsi, dans la deuxième classe du tarif qui comprend notamment les produits fabriqués et les céréales, la taxe pour un transport de 10 tonnes sur 100 km. était, avant la guerre, de 80 fr. et aujourd'hui de 174 fr. Ces taxes trop élevées frappent tout particulièrement l'industrie et l'artisanat. C'est pourquoi on demande qu'on réduise en première ligne les taxes pour le transport des marchandises, du moins celles qui dépassent encore le double des taux d'avant-guerre.

Mis à disposition

Le printemps dernier, quelques membres du Front national organisèrent à Berne une expédition concertée en vue de peindre en rouge en différents endroits de la ville, aux murs de maisons et sur la chaussée, des inscriptions telles que « Vive Moscou », « Vive Staline et l'Internationale », etc. Il s'agissait d'attirer l'attention de la population sur le danger communiste. Parmi les manifestants se trouvait un nommé Studer, qui fut condamné par la 1^{re} Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne avec ses camarades, à deux jours d'emprisonnement avec sursis. Or, Studer est premier-lieutenant dans une batterie motorisée d'obusiers. Les événements relatés ci-dessus n'ont aucun rapport avec l'activité militaire de cet officier. Aussi ne pouvait-il être question de lui infliger une peine disciplinaire conformément au Code pénal militaire. Il ne peut pas davantage être question de l'exclusion du service personnel en vertu de l'art. 17 de l'organisation militaire, Studer n'ayant pas commis un « délit grave » au sens de cette disposition.

En revanche, l'attitude d'un officier ne saurait, en dehors du service également, et plus particulièrement dans une armée de milices, rester sans effet sur sa situation dans l'armée. La considération dont doivent jouir les officiers exige qu'ils se conduisent convenablement aussi dans la vie civile. C'est surtout essentiel à cause de leur qualité de supérieur. Le premier-lieutenant Studer a enfreint cette règle. C'est pourquoi il a été, par mesure disciplinaire, enlevé à sa batterie et mis à la disposition du Conseil fédéral. C'est ainsi que se trouve liquidée la petite question Grimm au sujet des mesures à prendre contre cet officier fautif.

La France veut renforcer sa défense

Plus de 3 milliards de crédits exceptionnels
Le Conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Lebrun, a consacré une séance à l'examen des affaires étrangères et des besoins de défense nationale. Le ministre des affaires étrangères fit un exposé des événements diplomatiques très importants qui se sont produits dernièrement et sur les conséquences qui en découlent.
Un projet de loi fut adopté portant ouverture de crédits exceptionnels pour la défense nationale, s'élevant à plus de 3 milliards de francs.

GRAND CONSEIL

SEANCE DU JEUDI 24 FEVRIER

Présidence de M. André Germanier, président

Ainsi que nous l'avons annoncé brièvement vendredi, le Grand Conseil valaisan a achevé dans sa séance de jeudi matin l'examen de la loi électorale qui a été adoptée ensuite en lers débats. On sait que les rapporteurs sur cet objet sont MM. René Spahr et A. Perrig.

Rien de saillant à signaler jusqu'à l'article 59 qui prévoit l'interdiction des candidatures multiples.

M. Perraudin (mouvement civique et social paysan de l'Entremont) propose la suppression pure et simple de cet article qui ne tend rien moins qu'à la condamnation à mort des petits partis.

M. Dellberg, qui est également tout particulièrement visé par l'article en question, vient appuyer M. Perraudin mais se borne à demander la suppression de l'alinéa interdisant ces candidatures. Au vote, la proposition Dellberg-Perraudin est écartée et l'article adopté tel que proposé par la commission.

Le quorum

L'article 67 réintroduisant le quorum à 20%, c'est-à-dire fixant le 5me des électeurs nécessaires pour la représentation d'un parti, devait forcément rencontrer l'opposition de la minorité.

Ce fut M. Dellberg qui l'ouvrit en prononçant un réquisitoire sévère contre ce projet.

Le leader socialiste voit dans la réintroduction du quorum un coup de force du parti conservateur contre les partis minoritaires. Selon M. Dellberg, le quorum est réintroduit pour diminuer les dissidences qui existent au sein même du parti conservateur; cette réintroduction serait donc faite uniquement dans l'intérêt de ce parti politique tout puissant et non dans l'intérêt général. Certains partis dissidents du Haut-Valais notamment, ainsi que le parti agraire, le parti Perraudin de Bagnes, celui de Savièse, etc., seraient appelés à n'avoir plus de représentant au Grand Conseil si le quorum était voté.

Bref, le quorum serait l'étouffement pur et simple de la minorité ou de l'opposition.

M. Dellberg rappelle toutefois que le parti conservateur valaisan a pourtant besoin de la minorité. Ainsi il a fallu l'arrivée à l'Etat d'un représentant de celle-ci pour voir enfin la paix! L'orateur rappelle aussi qu'on a abandonné le quorum en 1920. Alors pourquoi le réintroduire? Il n'est d'ailleurs pas certain que ce projet rencontre la majorité devant le peuple valaisan.

A son tour, M. Perraudin vient s'opposer au quorum, et son plaidoyer nous paraît bien être un véritable procès des partis historiques.

— L'éparpillement des énergies, leur gaspillage par les excès de la politique de parti sont parmi les causes de la dissolution de l'Etat, déclare entre autre M. Perraudin. Il est par conséquent logique et de bonne politique que l'union nécessaire ne soit pas entravée par les querelles politiciennes ou par les amateurs de l'indépendance pour le seul panache!

Faisant allusion aux vieux partis, l'orateur paraît ne plus voir en eux que des cadres, passagèrement nécessaires et vides de contenu passionnel et idéal, d'une vie politique hésitante et médiocre (sic). La flamme s'est éteinte. Le quorum ne la rallumera pas. La discipline des vieux partis n'en sera pas moins vétuste et il est à craindre que le Stradivarius con-

servateur ait ses cordes usées et que les violons radicaux ne paraissent vibrer plus intensément que parce que le ralliement à ce parti est un moyen de manifester son mécontentement, et qu'aucun mouvement (le socialisme marxiste étant en dehors de la tradition morale valaisanne) n'a su exprimer encore ce mécontentement.

« Si je prends position contre le quorum, poursuit le fougueux député de l'Entremont, c'est qu'il tend à bloquer l'évolution politique.

« Les anciens partis sont devenus surtout des organisations administratives électorales et le quorum est une tentative de leur défense contre la désagrégation intérieure par l'indiscipline et contre la désagrégation par l'extérieur par les forces nouvelles. »

En terminant son exposé, M. Perraudin laisse entrevoir que la propagande contre le quorum sera peut-être une occasion d'une union des minorités.

M. Germain Dubuis, député de Savièse, déclare ne pas s'opposer au principe du quorum, mais le quotient de 20 % lui paraît un peu trop élevé. Il propose de ramener ce chiffre à 10%, ajoutant qu'un quorum trop élevé supprime la liberté des petits partis. Si l'on ne veut pas voir s'insurger contre la loi, au moment où celle-ci sera soumise au verdict populaire, toute une série d'autorités communales qui peuvent se sentir atteintes par les effets du quorum, il ne faut pas être trop rigide dans le taux à fixer.

M. Troillet, conseiller d'Etat, avait la charge principale de défendre le quorum contre les nombreux assauts dont il fut l'objet. Il s'en acquitta avec son habileté coutumière et avec cet avantage surtout d'être clair et bref. Il assura qu'il n'était nullement question d'un coup de force du parti conservateur et qu'il fallait voir la chose d'un point de vue plus élevé que le font certains petits partis dissidents... Le quorum, ajouta-t-il, est justifié pour ne pas permettre les abus de la proportionnelle et c'est le seul moyen de maintenir la paix dans notre pays. Si l'on n'y met pas un frein, n'importe quel ambitieux peut présenter sa liste et compromettre la marche des affaires d'une commune ou du pays.

L'orateur prie la Haute Assemblée d'accepter le principe du quorum, quitte ensuite à diminuer s'il le fallait le taux fixé dans le projet.

L'intervention de la minorité libérale-radical

Le premier orateur de la minorité libérale-radical est M. Jules Luisier, député-suppléant de Fully, qui constate que la majorité de la commission ne s'est point exprimée au sujet du quorum. Or, il serait vivement désirable qu'on connût cette opinion. M. Luisier laisse sous-entendre son opposition au projet.

M. Delacoste, dans une intervention solidement argumentée, dit ensuite que l'exposé de M. Troillet ne l'a pas convaincu de la nécessité de la réintroduction du quorum. Selon M. Delacoste, on doit permettre à un parti ou groupe politique réunissant un certain nombre d'adhérents, d'avoir son ou ses représentants à un conseil communal ou au Grand Conseil. C'est pourquoi l'intervenant demande la suppression de la phrase relative au quorum et propose de maintenir le statu quo.

M. René Spahr, rapporteur, parle au nom de la minorité de la commission et s'élève à son tour con-

tre l'introduction du quorum dans lequel il voit une criante injustice à l'égard des petits partis.

M. Crittin, à son tour, vient dans un plaidoyer très habile lutter contre l'introduction du quorum. L'exposé du subtil orateur député de Chamoson, fait comme toujours une grande impression. Après avoir constaté tout d'abord que M. Perraudin, qui a critiqué les partis historiques, n'a apporté aucune méthode nouvelle, M. Crittin veut bien reconnaître qu'une majorité doit être fortement représentée au Gouvernement pour qu'elle soit forte. Par contre, au Parlement, tous les milieux, toutes les opinions doivent avoir leur mot à chapitre. Cette représentation est un droit de la démocratie. Or, indiscutablement, l'introduction du quorum apporte une diminution de la minorité. Comme l'a souligné M. Dellberg, le moment est fort mal choisi pour le parti conservateur de commettre un tel geste discourtois à l'égard de la minorité. Le Valais plus que jamais a besoin de l'union de tous les efforts et de compréhension mutuelle. Le parti radical, en collaborant au Gouvernement, s'est sacrifié, mettant ainsi l'intérêt supérieur du pays au-dessus de l'intérêt de son propre parti. Or, aujourd'hui on paraît oublier tout cela, alors que le parti conservateur, qui est tout puissant, devrait faire ici un geste qui ne pourrait que l'honorer.

Le vote

On entend encore une réplique de M. Troillet, puis M. Kuntschen vient proposer de ramener le taux du quorum à 15 %, ce que M. Perrig accepte au nom de la majorité de la commission.

Les opinions sont faites. M. le président met au vote conditionnel la proposition Dubuis en opposition à celle de M. Kuntschen. Cette dernière est acceptée par 60 voix contre 38 puis, en votation principale, le principe du quorum (à 15 %) est accepté par 58 voix contre 35.

Les autres articles de la loi sont adoptés après intervention de MM. Bourdin, Dellberg, M. de Torrenat, Troillet conseiller d'Etat, etc., et la séance est levée vers midi.

SEANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est donné lecture de deux interpellations. L'une du Dr Bielandier et la deuxième du député Jordan (socialiste). Ce dernier a déposé une interpellation à propos de négligences graves qui auraient permis à la fièvre aphteuse de s'étendre dans la commune de Dorénaz et de prendre dans celle de Collonges des proportions désastreuses.

Cette interpellation porte également sur les mesures qui ont été prises pour réprimer le fléau, mesures qui auraient failli entraver le ravitaillement de la population et porter atteinte à la santé des habitants.

Les deux interpellations seront développées ultérieurement.

Routes touristiques et travaux destinés à la lutte contre le chômage (sec. débats)

Rapporteurs : MM. Dr Edmond Gay et Michlig.

Dans un excellent rapport, M. Gay expose la situation et souligne l'importance pour notre canton d'avoir un réseau routier répondant aux besoins modernes si l'on veut que les étrangers nous rendent visite et soutiennent l'industrie hôtelière qui est une des ressources essentielles de notre canton. Le décret en question a été adopté en lers débats le 12 novembre dernier. Nous retenons de la discussion greffée sur ce projet une intervention du député Guntern qui a reproché notamment au Gouvernement de manquer de programme à propos des routes alpêtres.

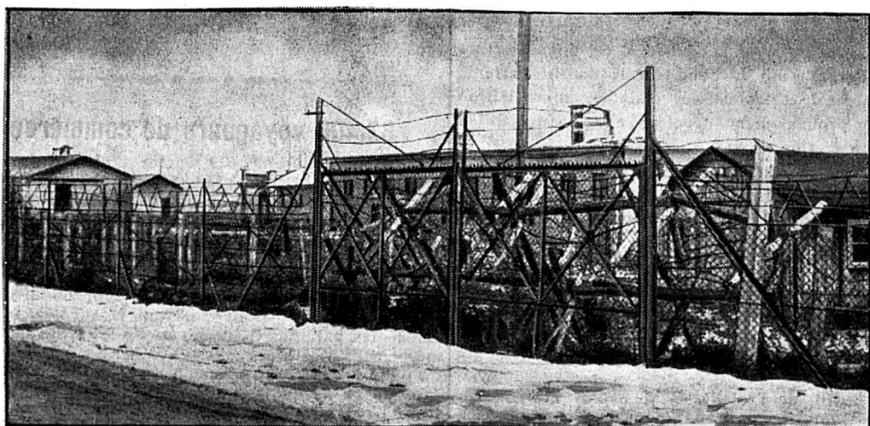
M. Kuntschen a demandé que le décret fût soumis au vote populaire.

M. Petrig est aussi intervenu pour souligner la nécessité de profiter des millions que la Confédération alloue pour les routes alpêtres. Il faut que nos ouvriers et petits paysans de la montagne trouvent du gagne-pain par ces travaux.

M. Moulin, député de Vollèges, ne voulait pas laisser passer l'occasion pour protester contre le qualificatif d'égoïstes dont furent traités les députés qui en lers débats étaient intervenus en faveur de leur région. M. Moulin estime qu'il est du devoir des députés de défendre les intérêts de leurs mandants dans le cadre de l'intérêt général du pays. Or, le projet prévoyait primitivement une participation trop forte des communes de la région intéressée. Aujourd'hui, bien qu'il impose encore de lourds sacrifices à ces mêmes communes, les députés de la région intéressée à la correction de la route du Grand St-

(Lire la suite en page 2)

Les camps de concentration sont déserts en Autriche



Au lendemain de l'entrevue du chancelier Schuschnigg avec le chancelier Hitler, tous les détenus politiques ont été libérés. Notre cliché montre le camp de concentration de Wöllersdorf.

Grand Conseil

(Suite de la 1re page)

Bernard, par esprit de patriotisme et pour permettre l'exécution de ces travaux, se ralliant aux nouvelles propositions du Conseil d'Etat et de la commission.

On entend encore les exposés chaleureux de MM. Anthamatten, chef du Département des Travaux publics, et du chef du Département des Finances, M. de Chastonay.

Il faut absolument développer notre réseau routier alpestre, car l'hôtellerie, qui dépend du tourisme, est avec l'agriculture une des branches vitales de notre économie cantonale. Tous les cantons font des efforts prodigieux dans ce sens et le Valais ne doit pas rester à l'arrière. D'autre part, par ces travaux on contribue à la lutte contre le chômage, ceci d'autant plus que des familles montagnardes des régions traversées par ces artères pourront y trouver du travail.

Une proposition Escher est repoussée.

Ont encore pris la parole MM. Schnyder président de la commission, Wyer, Walter, etc.

Le décret est voté.

Et l'on reparle du projet d'autostrade à travers le tunnel du Simplon

Pour faire suite au décret précité, la commission dépose un postulat invitant le Conseil d'Etat à étudier le projet de construction d'un autostrade à travers le tunnel du Simplon.

M. Anthamatten, chef du Département des Travaux publics, donne connaissance d'une lettre du Conseil fédéral qui coupe court nettement les ailes au projet, car il faut ici l'accord de l'Italie. Or, cette nation n'en veut rien savoir!

M. Crittin intervient aussi — Les C. F. F. ne sont pas non plus tout à fait d'accord! — et invite la commission à retirer son postulat.

MM. Kuntschen et Escher disent aussi leur avis. D'ailleurs le problème est fort complexe: des questions se posent pour l'éclairage du tunnel, etc. Bref, tout paraît se liquer contre!

Aussi M. Schnyder annonce-t-il qu'il retire le postulat que la commission a cru bien faire de déposer ensuite de certains mouvements lancés dans les milieux automobilistes, mouvements qui avaient été même appuyés par la presse.

— Ne pensons donc plus pour le moment à l'autostrade à travers le tunnel du Simplon, mais espérons, par contre, que le projet du tunnel du Val Ferret aboutira.

Les Vaudois doivent tout spécialement désirer vivement ce projet du Val Ferret qui mettrait Lausanne à quelques heures seulement de Turin.

Election d'un juge-suppléant au Tribunal cantonal

En remplacement de M. Raphaël Evéquoz, décédé il a été décidé d'attribuer, en vertu de la collaboration gouvernementale, le siège vacant à un successeur appartenant à la minorité libérale-radical.

M. Marcel Gard, député et second vice-président du Grand Conseil, est élu par 76 voix sur 110 bulletins rentrés.

Nos félicitations à l'élu. Son assermentation a lieu immédiatement selon la formule traditionnelle.

Organisation de la production et du commerce de fruits et légumes du canton

Rapporteurs: MM. Octave Giroud et Dr Ebener. Le Grand Conseil adopte ensuite sans discussion le décret suivant que nous tenons à publier dans ses grandes lignes, vu son importance:

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS. Vu l'importance de la production des fruits et légumes pour l'économie générale du canton;

Vu l'intérêt qu'il y a de favoriser l'écoulement à des prix rémunérateurs en réglementant d'une façon uniforme la cueillette, le triage, l'emballage et l'expédition de ces produits;

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

décète:

Art. 1. — Il est créé une Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes ayant pour but:

- d'améliorer la culture et le commerce des fruits et légumes;
- de favoriser l'écoulement des produits du sol valaisan.

Art. 2. — Cette Union, qui groupe les intéressés à la production et au commerce des fruits et légumes du Valais, notamment la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes, l'Union des Expéditeurs de fruits du Valais (UNEX), et les Coopératives fruitières, est une institution autonome. Elle a qualité de personne morale et exerce son activité sous le haut patronage du Conseil d'Etat.

Art. 3. — Tous les fruits et légumes mis sur le marché ou destinés à la vente sont soumis à un contrôle comprenant la cueillette, le triage, la réception, l'emballage et l'expédition, et acquittent une redevance lorsqu'ils sont vendus et expédiés hors du canton.

Art. 4. — L'Union pourra, à titre de réclame en faveur de ses membres, introduire des marques officielles de contrôle.

Art. 5. — Les statuts de la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes et de ses syndicats affiliés, de l'Union des Expéditeurs de fruits du Valais, des Coopératives fruitières, comme aussi leurs règlements éventuels, doivent être soumis à l'approbation de l'Union et à l'homologation du Conseil d'Etat.

Art. 6. — Un règlement d'exécution approuvé par le Conseil d'Etat fixera les modalités ainsi que les sanctions à prévoir pour l'application du présent décret et l'organisation générale de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes.

Le décret est adopté avec la clause d'urgence proposée par M. Thomas, député de Saxon et préfet du district de Martigny.

Subside aux chemins de fer de Monthey-Champéry et de la Furka

Rapporteurs: MM. Emile Bourdin et Lot Wyer.

La Haute Assemblée adopte sans débats un message du Conseil d'Etat concernant l'octroi d'un subside aux deux voies ferrées ci-dessus.

Pour le Monthey-Champéry, le message propose d'allouer le même subside que celui de la Confédération, ce qui porterait l'aide du canton à fr. 6,930.— Les communes intéressées prendront à leur charge la même somme; elles se sont déclarées d'accord de payer la subvention indiquée ci-haut.

Pour la Furka, il est accordé fr. 30,000.— à titre de crédit supplémentaire pour sa part au déficit de 1937.

D'autre part, le Conseil d'Etat est autorisé à s'engager par convention à couvrir le déficit d'exploitation pour l'année 1938-39 jusqu'à concurrence du 16% sur un montant maximum de fr. 130,000.— Le montant nécessaire sera porté au budget de 1939 et 1940.

Les crédits tant à la Furka qu'au M.C.-M. sont accordés sous réserve de l'aide de la Confédération et à la condition que les communes intéressées prennent à leur charge la même contribution que le canton.

SEANCE DE RELEVÉE DU VENDREDI 25 FEVRIER

Réhabilitations, naturalisations

Rapporteurs: MM. Juste Andréoli et Th. Franzen. La commission chargée d'examiner les demandes de réhabilitation et de naturalisations était composée, indépendamment des rapporteurs précités, de MM. le Dr Bieler, président, Nantermod (remplacé par M. Ecœur) et Delasoie.

Sur préavis du Conseil d'Etat, elle propose par ses rapporteurs la réhabilitation d'un citoyen d'icogne, ce que le Grand Conseil ratifie.

Cinq demandes de naturalisation valaisanne sont aussi agréées. Elles concernent MM. Derivaz François, Bédral Pietro, Calvistris Camille, Ed. Vitali et Jacob Rau.

Interpellation sur le communisme en Valais

M. le député Th. Schnyder développe ensuite de façon brève son interpellation. Il ressort d'une déclaration faite lors de la conférence donnée dernièrement à Sion par l'ancien conseiller fédéral Musy, qu'il existerait en Valais 30 cellules communistes avec 260 adhérents parmi lesquels environ une quarantaine seraient engagés comme combattants avec les milices rouges en Espagne.

L'interpellant demande au Conseil d'Etat s'il a connaissance de pareils faits et quelles mesures il compte prendre afin d'éviter que nos pauvres égarés aillent se faire tuer en Espagne et que, d'autre part, pour ce qui concerne notre canton, on évite des conflits sociaux graves.

M. Pitteloud, chef du Département de Justice, répond à l'interpellant qu'il tient à rassurer. Toute cette question de communisme en Valais n'a pas échappé au Conseil d'Etat. La gendarmerie a fait des enquêtes et ne perd pas de vue la question. Ce qui est certain, c'est qu'à aucun moment la situation n'a été inquiétante, et en tout état de cause le Gouvernement prendra toutes mesures afin d'assurer l'ordre dans le pays et réprimer au besoin toutes menées subversives tendant à renverser l'ordre social par des moyens violents ainsi que le tend la doctrine communiste.

L'interpellant est satisfait.

Recours en grâce

Rapporteurs: MM. René Jacquod et Michlig.

Diverses requêtes sont examinées dont une, parmi celles agréées, voit l'intervention de M. Perraudin qui estime qu'on accorde un peu trop légèrement la grâce dans certains cas.

Mais après une réplique de M. le conseiller d'Etat Pitteloud, chef du département que cela concerne, la proposition du refus de la grâce faite par M. Perraudin est écartée.

Par contre, M. Luyet, doyen du Grand Conseil, tente en vain d'intervenir pour faire grâcier un nommé D. qui n'a plus que 15 jours à expier.

Crédits supplémentaires

Rapporteurs: MM. Bourdin et Wyer.

Un poste octroyant une dépense d'environ 15,000 francs de crédits supplémentaires est voté après une intervention de M. Guillaume de Kalbermatten au nom de la Commission des finances qui entend bien admettre qu'il s'agit ici d'une dépense qui n'aggraverait en rien le budget voté en son temps.

La Commission des finances ne veut point se départir de son point de vue, en principe hostile au vote de ces sortes de crédits.

Puis, avant de lever la séance, il est donné lecture d'une interpellation Jacquod sur le conflit entre le corps médical et les caisses maladie, interpellation qui sera probablement développée au cours de la prochaine session de mai.

Et l'ordre du jour étant épuisé, M. Germanier, qui a présidé les débats avec une énergie expéditive, est heureux de constater qu'un important travail s'est accompli en 4 jours dont 2 avec séance de relevée. Il remercie donc ses collègues pour leur travail et leur dévouement et clot la session prorogée en souhaitant à nos « Patres conscripti » un heureux retour chez eux.

Mort du fils de Trotsky. — M. Sedow Trotsky, fils de Léon Trotsky, est décédé dans une clinique parisienne où il avait été opéré d'une occlusion intestinale, le 9 février dernier.

Echos de la session...

La Paix et la Concorde!

La session du Grand Conseil valaisan, qui s'est terminée vendredi, a été caractérisée par le calme, la dignité.

Une détente s'est produite dans les esprits. Les discussions violentes, passionnées, les attaques personnelles, ont fait place à des discussions objectives et courtoises.

Au banc du Gouvernement, c'est l'entente et l'harmonie, au point que le ténor socialiste Delberg a été le premier à le reconnaître lorsqu'il s'éleva contre le quorum en lançant cette bonne vérité: « Il a fallu l'arrivée d'un représentant d'un parti minoritaire au Gouvernement pour y voir régner la paix et la concorde! »

Or, cette solidarité gouvernementale fait impression sur les députés, qui, de leur côté, font leur possible pour mieux s'entendre et se comprendre.

Un fait entre plusieurs paraît concrétiser ce nouvel état d'esprit. Vendredi à midi, tous les députés haut-valaisans sans distinction de tendance se réunissaient autour d'une table pour prendre la raclette.

MM. les conseillers nationaux Escher et Petrig avaient réalisé ce tour de force et accompli un miracle.

Il a suffi d'un changement dans le sein du Gouvernement pour que tous les députés trouvaient le chemin de la paix et de la concorde.

Puisse la législature 1937-1941 s'inspirer de cet esprit de paix!

M. Troillet

Autre fait à signaler, c'est l'attitude du chef du Gouvernement: M. Troillet n'a pas quitté son sourire jovial et malicieux pendant toute la session.

Aimable avec tout le monde, il répond aux députés sur un ton agréable et courtois. Cela ne l'empêche pas de rester très habile.

Ainsi, à M. Crittin qui le suppliait de ne pas commettre la maladresse d'introduire le quorum dans la loi électorale, M. Troillet répliqua par ces mots adroits:

— Si c'est vraiment là une maladresse, vous nous la laisseriez commettre!

Réponse fine et directe qui résuma un débat de deux heures d'horloge et qui rallia la majorité du Parlement de justesse, puisqu'on peut considérer cette question tranchée par 60 voix contre 38.

Les qualités dominantes de l'éloquence de M. Troillet sont la concision et la clarté. Malheureusement, lorsqu'il se fâche, ses idées s'embrouillent et son style — nous soulignons son style, afin d'éviter toute équivoque — manque parfois de correction.

Or, tel ne fut point le cas pendant la dernière session au cours de laquelle M. Troillet est intervenu maintes fois dans une atmosphère paisible et se révélant comme chef aussi en éloquence.

Ainsi, dans son intervention sur la loi électorale, les périodes se succédaient harmonieusement, les idées jaillissaient claires et lumineuses et l'organe devenait par son ampleur celui d'un tribun.

Les députés chamosards

Quant à M. Crittin, qui est intervenu aussi très brillamment, nous n'avons pas à le présenter ici. L'éloquence du député de Chamoson est suffisamment connue. C'est toujours un régal de l'entendre, comme d'ailleurs son collègue et compatriote M. Ed. Giroud, qui n'intervient pas souvent, mais à bon escient.

M. Giroud s'exprime de façon claire, nette, dans un français impeccable, et si le chroniqueur du « Rhône » ne craignait pas d'être accusé de prêcher ici pour sa paroisse, il aurait bien la tendance à décerner la palme aux deux députés de sa commune pour la façon brillante et distinguée dont ces Messieurs représentent leurs électeurs au Grand Conseil.

Les lapins de garenne...

Quant aux conseillers d'Etat Fama, Pitteloud et de Chastonay, ils n'eurent pas à intervenir fréquemment.

M. Fama, répondant au député Clavien au sujet des lapins de garenne, eut ce joli mot:

— Si l'on peut reprocher au Conseil d'Etat d'avoir introduit en Valais les cerfs, on ne peut pas contre l'accuser d'avoir introduit les animaux rongeurs comme les lapins de garenne!...

A propos des communistes

L'interpellation Schnyder donna l'occasion à M. Pitteloud d'exposer avec conviction les intentions gouvernementales contre le communisme et la discussion sur les routes alpestres permit à l'éloquent chef du Département des Finances de prononcer un discours très bien ordonné sur le développement du tourisme en Valais par la route.

M. Anthamatten

Le nouveau chef du Département des Travaux publics, M. Anthamatten, eut par contre la tâche difficile d'élaborer le nouveau décret sur les routes alpestres et de le défendre devant le Grand Conseil. M. Anthamatten est né sous une bonne étoile. Sa physionomie franche et loyale, sa poignée de main chaleureuse, ont conquis toutes les sympathies des députés. En dépit d'un fort accent allemand, il s'exprime assez correctement en français et sa parole catégorique et vibrante, dévoile un homme qui va droit devant lui pour l'intérêt du pays.

Lorsqu'il se lève, ce n'est pas pour répéter des choses que tous les députés connaissent, mais bien pour émettre une idée. Que n'est-il pas suivi par ses compatriotes haut-valaisans?

Vendredi, M. Escher avait été désigné par le groupe pour présenter une proposition. Il le fit d'une manière adroite et séduisante comme c'est son habitude.

Il n'était donc pas nécessaire que trois de ses collègues de langue allemande prissent encore la parole pour dire la même chose!

Leur intervention risqua de compromettre le décret que leur chef M. Anthamatten avait élaboré non sans difficultés.

Rhodanus.

33,400 voyageurs de commerce

Il a été délivré 32,629 cartes d'identité en 1937 (34,236 en 1936), dont 24,685 gratuites à des voyageurs en gros de maisons suisses et 7944 payantes à des voyageurs au détail de maisons suisses et étrangères. Parmi ces cartes payantes, 774 étaient collectives, c'est-à-dire une même carte pour deux voyageurs. Le nombre des voyageurs au détail s'est donc élevé à 8718 personnes, dont 8669 représentaient des maisons suisses et 49 des maisons étrangères. Les redevances des patentes délivrées aux voyageurs de commerce se sont élevées à fr. 1,575,325.— Après déduction du droit d'encaissement de 4% perçu par les cantons et des autres dépenses nécessitées par les frais d'impression, etc., la somme à répartir entre les cantons au prorata du chiffre de leur population s'est élevée à fr. 1,481,946.—

VALAIS

Cours d'orientation sur les règles de la circulation

En raison du développement continu du trafic routier et, partant, de l'aggravation du danger qui en est le résultat pour tous les usagers de la route, le Département de l'Instruction publique du canton du Valais porte à la connaissance du personnel enseignant qu'un cours d'instruction théorique et pratique sur les règles de la circulation sera donné ce printemps à tous les écoliers et écolières habitant les localités atteintes par la forte circulation des véhicules à moteur.

Ce cours durera 3 heures au maximum et sera confié aux agents de la police des routes (brigade mobile). La première partie comportera l'enseignement théorique des principales règles de la circulation sous forme de causerie simple adaptée au niveau intellectuel des écoliers; elle sera suivie d'un certain nombre de démonstrations pratiques faites à des endroits choisis et particulièrement favorables pour ce genre d'exercices.

Le personnel enseignant sera avisé au moins deux jours avant le cours. Il est tenu d'accompagner les écoliers et de les mettre à la disposition des agents précités au lieu, date et heure fixés à cet effet. En cas de mauvais temps, le cours sera différé. Pour permettre aux écoliers de tirer entièrement profit de ce cours, il est recommandé au personnel enseignant de donner préalablement, aux plus jeunes écoliers surtout, quelques instructions d'ordre général sur ce sujet.

Le Chef du Département de l'Instruction publique: PITTELOUD.

Festival de musiques à Orsières

Ensuite d'une assemblée des délégués de la Fédération des Fanfares villageoises du Centre tenue dimanche 20 février à Orsières, sous la présidence de M. Octave Giroud de Charrat, il a été décidé que le festival annuel de la Fédération aura lieu dans cette commune le dimanche 8 mai.

C'est la fanfare locale, « L'Echo d'Orny », qui est chargée de l'organisation.

Chamoson. - Nécrologie.

Dimanche a été enseveli à Chamoson M. Philibert Carruzzo, officier d'état civil, décédé à l'âge de 60 ans après une longue maladie.

Le défunt fut un des premiers promoteurs de l'arboriculture dans sa commune et il avait constitué un domaine modèle du genre, actuellement en plein rapport et qui peut être considéré comme le plus important de la région. Ce propriétaire avait, paraît-il, le secret des soins et de l'entretien qui permettent d'obtenir le maximum de rendement de la culture fruitière.

M. Ph. Carruzzo était le beau-frère du juge cantonal M. Albert Delaloye et le beau-père de M. Joseph Gaudard, président de Leytron. Nos condoléances.

Encore une rixe à Savièse

Dimanche soir, pendant un bal qui se donnait dans un café à St-Germain, deux danseurs se sont querelés et bousculés.

Sortis de l'établissement, ces deux jeunes gens, J. C. et A. V., s'expliquèrent paraît-il, mais tout ce qu'A. V. aurait su faire c'est de frapper son antagoniste d'un coup de couteau! La victime a été conduite à la clinique Germanier, tandis que l'agresseur a été mis en état d'arrestation.

Depuis quelques temps on n'était plus habitué, à Savièse, à de tels actes qui certes ne font pas de l'excellente réclame et pour cette commune et pour notre canton.

Chez les tireurs sierrois

Ensuite d'une assemblée tenue dernièrement, les organes dirigeants de la Société du Stand ont été constitués comme suit: Président: Raoul Pellanda; vice-président: Tanner Jean; secrétaire: Revaz; caissier: Bonvin Edouard; 2e caissier: Salamin Fridolin; moniteur-chef: Ungemacht Fernand; chef de concours: Brunner Jacques; propagande: Waser Fernand. Pistolet: Chef: Vallotton Louis; moniteur: Gerber Ernest; chef cibarré: Maeder Ernest.

LE SKI

Concours régional du Valais central aux Mayens de Sion

La deuxième journée du concours régional du Valais central, disputé aux Mayens sur Sion, comportait deux épreuves: descente et slalom. En voici les résultats:

Descente. — Seniors (indép. de la cabane de Thion: 900 mètres de dénivellation): 1. Jean-Pierre Bitz, Nax, 5 min. 25 sec. 3/5; 2. Louis Bourban, Nendaz, 5 min. 33 sec. 2/5; 3. Cyrille Theytaz, Hérémence; 4. Emile Beytrison, St-Martin, 5 min. 56 sec. 1/5; 5. Georges Rossier, S.A.S., Lausanne, 5 min. 58 sec. 2/5.

Juniors (même parcours): 1. Hermann Fragnière, Veysonnaz, 5 min. 22 sec. 3/5; 2. Louis Theytaz, Hérémence, 5 min. 35 sec. 4/5; 3. René Solioz, Nax, 5 min. 40 sec.; 4. Leo Supersaxo, Saas-Fee, 5 min. 41 sec.

Slalom. — Seniors: 1. Jean-Pierre Bitz, 1 min. 31 sec.; 2. Julien Mayorat, Hérémence, 1 min. 31 sec. 4/5; 3. Albert Deslarzes, Sion, 1 min. 35 sec. 2/5; 5. Cyrille Theytaz, Hérémence, 1 min. 36 sec. 1/5; 6. Michel de Rham, Lausanne, 1 min. 39 sec. 3/5.

Juniors: 1. Hermann Fragnière, 1 min. 27 sec. 3/5; 2. René Solioz, 1 min. 27 sec. 3/5; 3. Leo Supersaxo, 1 min. 30 sec. 2/5; 4. Louis Theytaz, 1 min. 33 s. 4/5.

Dames: 1. Charlotte Margueraz, 32 sec.; 2. Anny Vergère, 36 sec. 1/5.

Combiné fond, descente, slalom. — Seniors: Louis Bourban, Nendaz; 2. Jean Pralong, Hérémence; 3. Stephan de Kalbermatten, S.A.S., Genève; 4. Henri Fragnière, Veysonnaz; 5. Jules Delèze, Nendaz.

Juniors: 1. Hermann Fragnière, Veysonnaz; 2. René Solioz, Nax; 3. Louis Theytaz, Hérémence; 4. Angelin Fragnière, Veysonnaz.

BIBLIOGRAPHIE

Feuilles agricoles

Organe de l'Union des Syndicats Agricoles Romands. Bulletin de renseignements agricoles paraissant tous les deux mois.

Sommaire: Liberté et coopération: éditorial consacré à l'exposé des principes de la coopération agricole. — Bonne fumure donne bons rendements. — Faut-il adopter le traitement bleu.

SION

Soirée de la Chorale

La Chorale Sédunoise, sous la direction de M. le professeur Georges Haenni, donnait samedi soir, à l'Hôtel de la Planta, un très joli concert.

Le programme varié et fort bien conçu aura certainement donné satisfaction au public très nombreux qui se pressait dans la salle.

L'orchestre Mariano, qui prêtait son concours, ouvrit les « feux » en exécutant une marche entraînante.

Et nous applaudissons la Chorale qui interprète de belle façon un joli chant de M. Gustave Doret : « Mon cœur voudrait aimer » et une « Valse » chantée de M. G. Pileur.

C'est ensuite M. H. Nichini qui se fait apprécier et même bisser dans « Chitarra Romana ». Il en sera de même pour « Ascolta ».

Et voici le « Colibri » de M. G. Pantillon, exécuté par la Chorale. Nous avons admiré de fort jolies nuances.

C'est ensuite le morceau de résistance : « Sérénade d'Hiver » de C. Saint-Saëns. La Chorale ne craint pas le travail, et si elle s'est attaquée à un morceau d'une telle difficulté, reconnaissons tout son mérite et félicitons-la et de sa peine et du beau résultat obtenu.

Chacun connaît la valeur d'un Georges Haenni, mais pourtant on peut se demander comment il s'y est pris pour réaliser, en si peu de temps, un tel tour de force ! Mouvement, rythme, allure générale, tout était bien au point. Il y mit surtout une belle interprétation personnelle. En marquant certaines phrases, en introduisant quelques « ritardando », il rehaussa des passages entiers. En vrai artiste, il sut donner couleur et vie, faisant ainsi mieux comprendre et apprécier toute la valeur de l'œuvre. Certains passages « fugués », toujours susceptibles d'une désagréable surprise, furent très bien rendus et d'autres en « sotto voce » nous ont énormément plu. Par moments, la fusion était totale et magnifique, mais il y eut, par-ci par-là, quelques éclats de voix ou quelques légers flottements. Des petits riens qui seront, du reste, vite mis au point. Comme c'est là le morceau que la Chorale a choisi pour le concours de Viège, nous sommes certains que l'exécution en sera parfaite et qu'elle nous reviendra couverte de lauriers.

Le programme comprenait aussi un solo de saxophone où nous avons pu admirer la sûreté de jeu et la belle sonorité de M. Villard, puis un quatuor vocal : « Les Roses ». Les roses ont naturellement quelques épines, ce qui n'empêcha pas le public de prodiguer aux solistes de vifs applaudissements.

La Gym-Dames, sous la direction de Mlle Defabiani, exécuta un joli ballet qui eut, du reste, l'honneur d'un bis.

Et voici le soleil, la gaieté, toute la vie du beau Tessin ! En effet, M. G. Haenni a su transmettre tout cela dans la jolie mélodie tessinoise qu'il a admirablement harmonisée et que la Chorale interpréta dans son vrai caractère.

Pouvait-on clore de plus heureuse façon qu'en chantant : « Vive le vin du Valais » de G. Doret ?

Mais la Chorale nous réservait encore une surprise : un très spirituel « sketch » de Ren. Ah ! les bonnes blagues ! Il y en avait un peu pour tout le monde mais surtout — à tout seigneur tout honneur — pour les membres de la Chorale. Qui donc aurait pu se fâcher ? Tout cela était dit si gentiment !

Les interprètes, Mlle Yvonne de Quay et Ren lui-même, furent admirables.

Un chaleureux merci à la Chorale pour son aimable invitation et pour la charmante soirée qu'elle nous fit passer.

A la Société d'agriculture

La Société sédunoise d'agriculture vient de se reconstituer. Son comité est présidé par le député Clavien et est composé de MM. François de Kalbermatten, vice-président de l'Association agricole, André de Rivaz, Hermann Roten, vigneron, et Jacques de Riedmatten.

Voleur par amour de la science !

Depuis quelque temps de nombreux vols d'appareils ou objets d'installations électriques étaient signalés dans la région de Sion.

Des particuliers, le Stand, le Théâtre notamment avaient reçu la visite du ou des voleurs. Or, c'est par des empreintes de pas que l'agent Müller découvrit l'auteur de ces larcins, un étudiant de 15 ans, fils d'une bonne famille d'Uvrier !

Ce jeune homme, dont on est à se demander s'il jouit de toutes ses facultés mentales, a avoué avoir dérobé ces objets par amour de la science !...

Il avait monté dans le galetas de ses parents tout un atelier d'objets électriques au moyen desquels il se livrait à des expériences.

Les parents, qui ne s'attendaient nullement à une pareille surprise, sont naturellement les plus consternés dans cette affaire.

Nécrologie

Hier a été enseveli, à l'âge de 28 ans seulement, Mlle Lucie Delaloye, fille de M. Ph. Delaloye, géomètre.

Toute notre sympathie va aux proches frappés dans leurs tendres affections par la perte de cette jeune personne qui leur était chère.

MARTIGNY

La question des parasites

On nous écrit :

Lorsqu'un parasite provoque des perturbations de la façon indiquée par votre correspondant, ce parasite ne devra nullement être recherché sur un appareil ménager ou industriel.

Voici quelques suggestions concernant la cause de ces perturbations :

1. Effluves haute tension sur isolateur défectueux, permettant le passage d'un courant de fuite de faible valeur.

2. Mauvais contacts sur l'une ou l'autre phase d'un interrupteur primaire de transformateur. Ces oscillations parasites de haute fréquence sont fortement rayonnées par les lignes aboutissant aux circuits défectueux.

La localisation de ces perturbations sont assez faciles, pour autant que les recherches peuvent se faire au moment voulu.

A cet effet, la Section valaisanne de Radiodiffusion a mis à disposition du groupement de Martigny une valise goniométrique. Les auditeurs gênés peuvent s'adresser à M. Willy Carron, technicien à Martigny-Bourg.

* * *

Lorsque la question d'appareils antiparasites se pose, de nombreux auditeurs pensent qu'il leur suffira de brancher sur leur récepteur un dispositif antiparasite quelconque pour ne plus être gênés. Grossière erreur, car, malheureusement, il n'en est rien. Il faut tout d'abord se renseigner pour connaître le genre de parasite perturbateur, à savoir :

1. Les parasites atmosphériques qui jusqu'à ce jour n'ont pu ou presque pas pu être filtrés ;

2. Les parasites industriels véhiculés par le secteur électrique que l'on peut en majeure partie éliminer grâce aux dispositifs de protection spéciaux existant dans le commerce. Ces dispositifs se composent de selfs de choc avec capacité pour le retour à la terre.

Les installations électriques servent involontairement de collecteurs d'ondes en plus de l'antenne normale. C'est pourquoi, dès le branchement du dispositif antiparasite indiqué précédemment, on constate une diminution de la puissance de réception due aux selfs de choc qui, en même temps qu'elles bloquent les parasites, empêchent aussi le passage des oscillations haute fréquence des postes d'émission.

Pour compenser cette perte d'énergie HF, une augmentation de la longueur d'antenne peut être envisagée.

3. Les parasites industriels captés par le collecteur d'ondes (antenne) en même temps que les émissions radiophoniques. Ce sont les plus ennuyeux ; ils sont produits par les moteurs électriques à collecteur de tous types et de toutes puissances, tondeuses électriques, tramways, appareils médicaux et ménagers, sonneries, lampes à arc, etc. Il faut, pour les supprimer efficacement, placer des dispositifs antiparasites à la source même qui les produit. Charles Délez.

Harmonie municipale

Tous les membres devront se trouver devant le local, aujourd'hui Mardi-Gras, à 13 h. 45, pour la sortie traditionnelle.

Vendredi : répétition générale.

A l'Etoile :

Aujourd'hui, Mardi-Gras, à 14 h. 1/2, à l'Etoile, dernière séance du « Dernier train de Madrid ».

Des anémones en fleurs

M. Schmidt, coiffeur bien connu en notre ville, a rapporté dimanche des Follaterres des anémones en fleurs !

« Octoduria »

Les membres de la S. F. G. « Octoduria » Martigny sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 3 mars 1938, à 20 h. 30, à la Halle de Gymnastique.

Ordre du jour : 1. Fête romande de Bulle ; 2. Divers. Des décisions importantes devant être prises au sujet de la Fête de Bulle, nous comptons sur la présence de chacun. Le Comité.

Un joyeux Mardi-Gras au Royal

Aujourd'hui, Mardi-Gras, à 14 h. 1/2 et 20 h. 1/2 très précises, passez joyeusement Mardi-Gras au Royal en compagnie de Fernandel. Allez voir « Regain », le film dont tout le monde parle.

Nous avons besoin, par moments, que le cinéma s'évade des bureaux, des boîtes de nuit et des bouges pour nous élever, en pleine nature, sous le ciel et les nuages de Dieu...

Un grand souffle de bonté passe dans ce film remarquablement réalisé. Les films de Marcel Pagnol sont toujours attendus avec une impatience curieuse. C'est qu'ils ne ressemblent à aucun de ceux qui se dressent chaque semaine sur nos écrans. Marcel Pagnol ne se contente pas de quelques jours de travail et de décors hâtivement plantés dans un studio.

« Regain », deux heures durant lesquelles on se sent délassé des sales petites pauvretés de la vie quotidienne. On respire un air de simplicité. On s'éleve. On se purifie. (Paul Reboux).

C'est très beau, cet hymne à la terre, au blé, à la calme majesté du paysan, et la noblesse dont est baigné tout le film contraste agréablement avec les histoires de gangsters. (« Paris-Soir ».)

Fernandel, Orane Demazis, Gabriel Gabrio ont joué ce très beau film avec la simplicité de leur talent fait de vérité et de sobriété.

Ce soir, Mardi-Gras, au Royal, à 20 h. 1/2 très précises.

Concours du Ski-Club « L'Avenir »

Le Ski-Club « L'Avenir » de Martigny a fait disputer dimanche le 20 février sa course annuelle de club.

Voici les résultats :

Descente : 1. Bocion R., 2' 06" 1/5 ; 2. Fellay Pierre, 2' 09" 1/5 ; 3. Gorret Marcel, 2' 24" ; 4. Borretti Denis, 2' 24" 4/5 ; 5. Michaud Albert, 2' 27" 2/5, etc.

Descente écoliers (même parcours) : 1. Collaud Jean, 2' 39" 2/5 ; 2. Abbet René, 4' 20" 4/5 ; 3. Keim, 4' 49", etc.

Fond : 1. Michaud Albert, 30' 13" ; 2. Delez François, 30' 22" 4/5 ; 3. Chambovey André, 30' 32" ; 4. Polli Robert, 33' 26" ; 5. Omodei Ital, 33' 47" 2/5, etc.

Fond écoliers (réduit) : 1. Abbet René, 15' 26" ; 2. Collaud Jean, 15' 31" ; 3. Keim (erreur de parcours).

Slalom (2 manches) : 1. Bocion Roger et Felley Pierre, ex-aequo, 71" 1/5 ; 2. Delez François, 74" ; 4. Polli Robert, 83" ; 5. Borretti Denis, 88" 2/5.

Slalom écoliers (même parcours) : 1. Collaud Jean, 81" 1/5 ; 2. Keim, 103" ; 3. Abbet René, 138" 3/5.

Combiné : 1. Bocion Roger, 22,36 pts. (gagne pour la 2me fois le challenge du club) ; 2. Fellay Pierre, 25,20 pts ; 3. Polli Robert, 29,12 ; 4. Delez François, 39,28 ; 5. Michaud Albert, 39,44 ; 6. Borretti Denis, 40,88 ; 7. Chambovey A., 43,28 ; 8. Giroud Clovis, 65,26 ; 9. Pierroz Alfred ; 10. Gorret Marcel ; 11. Omodei Ital ; 12. Martinetti Joseph.

Combiné écoliers : 1. Collaud Jean, 11,84 pts. ; 2. Abbet René, 79,58 ; 3. Keim. Le Comité.

La liquidation du Métropole-Bel-Air à Lausanne

Les immeubles de Bel-Air-Métropole, à Lausanne, dont l'estimation fiscale est de 10 millions 500,000 fr., se sont vendus mercredi par les soins de l'Office des faillites et adjugés à 7 millions 120,000 fr. à une société immobilière lausannoise, qui s'est constituée en vue de ce rachat.

La vente aux enchères s'est révélée inévitable à la suite de pourparlers qui ont duré de longs mois, avec le concours du préposé aux faillites. On avait espéré une combinaison qui eût permis de faire une modeste répartition aux créanciers.

Le prix offert aux enchères ne couvre que la première hypothèque, de sorte que les créanciers se trouvent complètement sacrifiés.

La société acquéreur ne reprendrait pas la suite du bail du cinéma.

A côté de la faillite de Métropole-Bel-Air, qui se termine de façon si fâcheuse, il y a une autre faillite, celle de la Société anonyme Métropolis, qui avait été constituée pour la création et l'exploitation de la brasserie-restaurant-dancing ; cette seconde faillite, qui n'est pas liée à la première, a donné lieu à diverses plaintes pénales qui sont encore entré les mains du juge informateur.

FOOTBALL LES SPORTS

Les matches de dimanche

Championnat suisse — Ligue nationale

Young Fellows-Lausanne, 0-0 ; Bâle-Grasshoppers, 2-1 ; Young Boys-Nordstern, 2-1 ; Lucerne-Berne, 2-2 ; Bienna-Lugano, 0-0 ; Servette-Granges, 3-0.

En Ire Ligue, à Monthey, nos locaux ont battu Vevey 1 par 2 buts à 1. Les buts des Valaisans ont été marqués par Forneris et Jaquier. Arbitrage de M. Hofer de Moutiers.

En 2me ligue, à Vevey, Sierre 1 partage les points avec les locaux.

Pour le championnat valaisan, Martigny bat Sion, 2-1 et Monthey III bat St-Maurice I, 1-0.

Match international à Rotterdam : la Hollande bat la Belgique par 7 buts à 2.

Manifestations sportives à Montana

Mercredi 2 mars : Excursion de l'Ecole suisse de ski. Concours de luges sur la piste Montana-Blusch.

Jeudi 3 mars : sur le terrain de l'Ecole suisse de ski (Genêts-Vermala) : concours réservé aux élèves de l'Ecole suisse de ski. Inscriptions : fr. 1.— (challenge Pharmacie Internationale).

Vendredi 4 mars : Concours de ski Standard (étoiles) vers la maison d'école. Au Mirabeau : défi simultané aux échecs par M. Alfred Litt.

Samedi 5 mars, à 20 h. 30 : dans la grande salle du Casino : Représentation théâtrale de la Société de chant « L'Espérance » de Randogne. Au programme : un drame (« Le Vertige ») et divers chants. Après la soirée : bal.

Dimanche 6 mars, à 15 h. : sur le tremplin de Vermala : Concours de saut avec la participation des meilleurs sauteurs suisses et valaisans. Entrée : adultes, fr. 2.— ; enfants, fr. 1.— ; supplément pour places assises, fr. 1.—. Dès 16 h. : à Bellavista, loto organisé par le C. A. S. section de Montana-Vermala.

A CRANS :

Mercredi 2 mars : Match de curling.

Jeudi 3 mars : Concours de gymkana en ski pour enfants. Inscriptions au Robinson.

Vendredi 4 mars : Courses Standard (3 étoiles). Inscriptions au départ du Funiculaire de ski. Séance de cinéma à l'Hôtel du Golf.

Samedi 5 mars : Match de curling.

Dimanche 6 mars : Concours de saut à Vermala.

Maurice Chevalier en Suisse. — Le célèbre acteur de cinéma français séjourne actuellement à Davos où il s'adonne aux sports d'hiver.

Le manque de place nous oblige à renvoyer divers articles.

ROYAL Passez joyeusement le Mardi-Gras au Royal en compagnie de FERNANDEL Aujourd'hui, Mardi-Gras, à 14 h. 30 et à 20 h. 30 Le gros succès du jour

REGAIN

de Marcel Pagnol

Chevaux et Mulets

Grand choix de chevaux et mulets — Arrivage régulier, vente, échange — Toutes les bêtes sont garanties de première qualité. — S'adresser en toute confiance à

Louis NICOLLERAT - Martigny
Téléphone 61.030.

A vendre **Graine de Haricots nains** sans parchemin, mangetout à cosse verte. Variété : Radio-Saxa, à 45 jours, sans fils, à fr. 1.40 le kg. Rabais spécial par quantités. — S'adresser au **Domaine de la Sarvaz S. A., à Sallion, Tél. 62.389**

Jeune homme seul, cherche **FILLE** de la campagne, de confiance, pour tenir son ménage. Pas en dessous de 23 ans. Vie de famille. Offres au bureau du journal sous chiffre R.2921.

A vendre **taureau** race d'Hérens, âgé de 15 mois, sage, primé. Dondainaz Edouard, Charrat.

Bonne Pension Bas prix. Se recommande : Mme A. DERCAMP, avenue du Bourg, Martigny.

Belle occasion A vendre **AUTO** modèle sport, 7 HP, en bon état. Bas prix. Ecrire à case postale 9352, Sion.

Helvetia

A vendre une nichée de petits **porcs** de 2 mois. — César Paccard, Martigny-Bourg.

L'ALLEMAND garanti en 2 mois, l'italien en 1. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Pré examens emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois. Prospectus.

Ecole Tamé BADEN 4 Imprimerie J. PILLET

La machine à coudre de préférence Demandez catalogue No 31, s. v. p. Dépôt : **Rue Haldimand 12 LAUSANNE**

Légumes à vendre

Prix par 100 kg. : Choux raves comestibles fr. 9.—, fourragers fr. 5.—, Carottes à bouillon extra, de sable, fr. 22.—, Racines rouges à salade, fr. 7.—, Choux blancs et Choux marcéls 1er choix, Pommes de terre Industrielle fr. 9.— (Si vous désirez des graines 1er choix, demandez mon catalogue 1938). Se recommande E. Guillod-Mora, Nant-Vully.

Les Petites Annonces obtiennent le succès désiré !

On demande **Personne** d'un certain âge, de la montagne, pour aider au ménage, si possible sachant traire. S'adresser au journal sous R 2906.

A vendre au Preyon, à la Bâtiar **PRÉ** de 4 mesures. S'adresser au journal sous chiffre 2920.

Lire les annonces, c'est mieux faire ses achats !

Vous trouverez facilement du **PERSONNEL CAPABLE** DE LANGUE ALLEMANDE pour l'agriculture, l'industrie laitière, les travaux de la maison, les divers métiers, etc. par une annonce dans le „Schweizer Bauer“ à Berne, dont la circulation dépasse plus de **21,000** exemplaires (tirage contrôlé par la Société Suisse des éditeurs de journaux). Le „Schweizer Bauer“ est lu dans plus de 2200 localités. La diffusion dans toutes les classes de la population rurale de langue allemande dans la Suisse centrale garantit le meilleur succès à toute offre ou demande de places. Nous recevons quotidiennement des éloges pour le succès de nos insertions. Ne tardez pas à en faire l'essai : nous sommes convaincus que le résultat obtenu vous engagera dorénavant à toujours donner la préférence au „Schweizer Bauer“, le journal le plus renommé pour l'efficacité de sa publicité. Prix de la ligne millimètre 10 Cts., 2 fois 5% de rabais. Traduction correcte et gratuite des annonces. Administration du „Schweizer Bauer“ Téléphone 24.84 BERNE Leupenstrasse 6

Confiez...

... tous vos travaux d'impression tels que factures, en-têtes de lettres, enveloppes, cartes d'adresse et de visite, faire-part de naissance, de fiançailles et de mariage, prospectus, programmes, affiches, etc., à l'Imprimerie Pillet, av. gare, Martigny, tél. 61.052

SONGEZ AUX PETITS OISEAUX PENDANT L'HIVER RIGOUREUX !

VALAIS

Fête cantonale de chant

Les 28 et 29 mai prochain aura lieu à Viège la Fête cantonale de chant. Le comité central de la Fédération, vu le réel succès remporté aux fêtes de Sierre 1931, et Martigny 1934, organise à nouveau à cette occasion un concours de chant grégorien pour le **dimanche 29 mai**.

Le concours consiste dans la production de deux morceaux de plain-chant : l'un imposé, l'autre libre, tirés des éditions rythmiques, selon la méthode de Solesme. On pourra se servir des éditions en notation grégorienne ou des éditions en notation moderne.

Voici les morceaux imposés par la Commission de musique. Chaque société peut choisir la division dans laquelle elle veut concourir :

- a) **Division supérieure** : le Graduel du dimanche de la Sexagésime « **Sciant gentes** » ;
- b) **Première division** : l'Alleluia de la Fête-Dieu avec le verset : « **Caro mea** » ;
- c) **Deuxième division** : l'Introit du dimanche de la Pentecôte : « **Spiritus Domini** » ;
- d) **Troisième division** (s'il y a des inscriptions pour cette division) : l'Introit de la Fête-Dieu : « **Cibavit eos** ».

Chaque société voudra bien envoyer le plus vite possible son **morceau de choix** à M. Georges Haenni, président de la commission de musique, à Sion.

Les sociétés non membres de la Fédération paieront une finance d'inscription de fr. 0.50 par membre, à verser à la Fédération des sociétés de chant du Valais, compte de chèques postaux II c 444, Sion, lors de son inscription.

Nous encourageons vivement toutes les sociétés à vouer tous leurs efforts à l'étude de l'admirable chant grégorien, la musique liturgique par excellence.

Les inscriptions sont reçues par le secrétaire de la Fédération, M. Gabriel Obrist, Bramois.

Fédération des Sociétés de chant du Valais.

CYCLISME

Fédération cycliste valaisanne

Le 19 crt., à Sierre, au café-restaurant Hitter, sous la présidence de M. Joseph Gaspoz, cette association a tenu son assemblée générale annuelle. MM. Conrad et Gross, du Comité directeur de l'U. C. S., y assistaient.

M. Gaspoz ayant décliné toute candidature malgré de nombreuses sollicitations, le nouveau comité a été constitué comme suit : MM. Charles Carlen, Sierre, président central ; Gattoni, vice-président ; Dutli, secrétaire-caissier, Paci et Schiffmann, membres.

Notons encore que MM. Pierre Ferrero, Bollenrucher, Louis Gaechter, Lathion, Morand et Besson ont été nommés membres honoraires, vu leurs 15 ans d'activité dans la fédération.

Pédale Sédunoise

Dans une assemblée tenue à l'Hôtel de la Planta à Sion, la Pédale Sédunoise a désigné ses dirigeants comme suit :

Comité administratif : Président : M. Edmond Mabilard ; caissier : M. A. Dupuis ; secrétaire : M. Lambrigger.

Commission sportive : Président : M. Pierre Ferrero ; caissier-secrétaire : M. M. Werlen ; adjoint : M. Vadi.

Commission de tourisme : Président : M. Meroli ; adjoints : MM. Joseph Gaspoz et Gilliard.

M. Joseph Gaspoz, ancien président, qui dirigea avec compétence et dévouement l'organisation de l'étape valaisanne du Tour de Suisse 1937, a été élu président d'honneur par acclamations.

Le challenge Tavernier, réservé au coureur qui, en un certain laps de temps, a couvert la plus grande distance, a été attribué à Maurice Werlen, qui a totalisé 2831 km. en 5 mois ; 2me Louis Bagaini ; 3me Robert Bagaini.

La disparition d'Hollywood ?

Au-dessus du paradis du film, Hollywood, plane une épée de Damoclès. On parle de transférer les ateliers de cinéma de cette ville à New-York et à Florida. La cause en est que les impôts prélevés par l'Etat californien sur les studios sont jugés insupportables. A New-York et à Florida le fisc semble se montrer plus raisonnable.

Hollywood, ce petit coin de terre avec ses villas, ses ateliers, ses stars, ses promenades animées d'artistes se délassant sous le soleil californien, tout cela disparaîtrait.

Billet lausannois

Point de vue personnel. — Lignes de la main. — « 6^{me} Etage » partout. — Grande reprise. — Au Comptoir Suisse. — Du garage à la scène !

Le Tribunal Militaire de la Ire Division, siégeant à Lausanne, vient d'avoir à connaître le cas d'un soldat très particulier. Un beau matin, notre garçon se réveilla, décidé à ne plus subir ses obligations militaires. Par convictions politiques ? Non. Par persuasion politique ? Non. En raison de ses croyances religieuses ? Non. Simplement parce que ce contribuable, éclairé soudain, inspiré par une force occulte et mystérieuse, en arriva à cette certitude que l'homme peut se passer de toute organisation collective, qu'il doit vivre pour lui-même, pour sa seule vie et sa seule terre, et que les lois humaines, sociales et autres, ne sont que poussière et futilité. La conscience de tout individu doit remplacer désormais la loi des hommes. Ainsi donc, passons-nous du chemin de fer, du laitier, du fripier, du receveur, de l'entrepreneur et de ses ouvriers, et marchons, attrapons les vaches au lasso dans la campagne fleurie pour les traire personnellement, vivons à demi-nu et couvrons-nous de peaux de bêtes, ne payons plus d'impôts et couchons en famille sur les arbres, dans la mousse ou les fougères. Malgré son extrême bienveillance, le Tribunal Militaire ne put partager les points de vue de ce brave soldat, dont la haute philosophie traduit un état d'âme assez inquiétant, n'est-il pas vrai ? Vous plâirait-il, lectrices charmantes, de vivre l'âge des cavernes ?...

Un connaisseur de l'âme féminine vient de donner une conférence passionnante, à Lausanne, sur la main, ses lignes et leur mystère. De quoi émuovoir et faire rêver, tant il est vrai que le mystère est une denrée très recherchée. Mais au fait, doit-on blâmer ce connaisseur d'une science si populaire ? Je ne le crois pas. Il ne fait aucun mal, il divertit. Et ce qui est plus, il donne de bons conseils de modération, de sagesse et de retenue. Mieux vaut un connaisseur des mystères et des troublantes révélations du creux de la main, qu'un mauvais livre. Et puis, la vie ne demandé-t-elle pas un peu de chiromancie, ne serait-ce que pour exciter la pointe de superstition et de fétichisme qui sommeille en tout individu ?

Après Lausanne, Paris et Genève, après Bucarest, où la pièce est donnée en roumain, depuis le 11 février, sous le titre « **Mansarda** », le « **6me Etage** » de

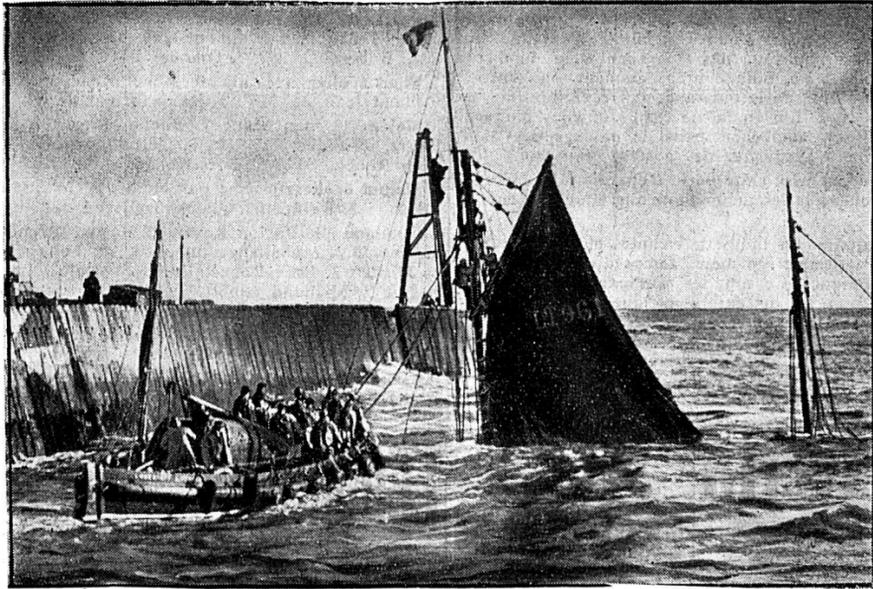
notre charmant confrère morgien Alfred Gehri sera créée en langue hongroise, sous le titre « **A Hatodik emelet** », au Théâtre Pesti Színházban, à Budapest, le mercredi soir 2 mars. Alfred Gehri a quitté Lausanne dimanche pour assister à cette nouvelle « première » de son triomphe. Et il sera aussi le 8 mars, à Athènes, au Théâtre Marica Kotopouli, où sa première sera donnée en langue grecque. Et partout, c'est le plus brillant succès.

Le Théâtre Vaudois, que dirige à Lausanne M. Auguste Huguenin, va redonner à l'occasion de son 20e anniversaire, les 10 tableaux de l'inoubliable « **Favey, Grognoz et l'Assesseur à l'Exposition de Paris** », pièce de nos regrettés confrères Julien Monnet et Marc-Ernest Tissot, qui fut créée à Lausanne en 1909. Il a été donné jusqu'ici plus de 1500 représentations de cette vaudoiserie. Et dès le 11 mars, sur la scène du Théâtre de Lausanne, MM. Jules Mandrin et Etienne Sage reprendront les rôles qu'ils ont créés, soit Grognoz et l'Assesseur respectivement, et le reste de la troupe vaudoise sera rajouté et renforcé. Enfin, les ballets seront présentés par les Galèzes-Girls (en patois, galèzes veut dire jolies). On le voit, une grande reprise !

On ne peut que se féliciter des brillants résultats enregistrés par le Comptoir Suisse lors de sa récente assemblée générale. Sur toute la ligne, les résultats sont encore et à nouveau en progrès. C'est dire que le 19e Comptoir de septembre prochain est attendu par ses dirigeants avec optimisme. Cette foire nationale de la capitale vaudoise battra-t-elle en 1938 ses records précédents ? On peut le supposer, si l'on en juge aux 18 manifestations qui l'ont précédée !

Pour une vedette, 38 ans n'est pas un âge avancé. Mais pour une automobile, c'est déjà une carrière ! En dépit de sa vieillesse, la fameuse Darracq, type 1900, propriété de la Section Automobile Vaudoise du T. C. S., va jouer sous peu un rôle de « star » sur les planches, à Aigle, où elle se présentera, pimpante et nerveuse, dans « **Knock ou le triomphe de la médecine** », pièce que donnera la Société dramatique d'Aigle. Après avoir, en son temps, roulé sur toutes les routes du canton, de 1900 à 1910, cette bonne

Situation périlleuse



Le sauvetage de deux marins en détresse par un chalutier dans le port de Lowestoft (Angleterre). Notre cliché montre les pêcheurs qui se sont réfugiés sur le mât de leur bateau.

vieille Darracq, qui marcha encore en 1937, à Montreux, lors du Rallye National T. C. S., se fait maintenant vedette de la scène ! Si elle ne donne pas l'illusion de la force, elle saura pourtant rappeler des ans l'irréparable outrage. Et c'est en somme tout ce qu'on peut lui demander aujourd'hui ! E. N.

SUISSE

Le ski facile

L'Ecole suisse de ski doit son succès et sa popularité sans précédents à la technique unifiée suisse ; cette dernière a été établie et fixée à la suite de longues expériences et sur la base de considérations scientifiques. Depuis qu'elles existent, les écoles suisses de ski enregistrent, dans les stations d'hiver, une fréquence qui augmente d'année en année. Comme l'on sait, l'enseignement se donne en plusieurs langues sur les principales places de sport. Il existe à présent un manuel, rédigé en même temps en trois langues, et qui est extrêmement utile aux professeurs et aux élèves, en Suisse comme à l'étranger. C'est la maison d'édition Hallwag, de Berne, qui a publié cet hiver, sous le titre « **Der leichte Skilauf — Le ski facile — Easy ski-ing** », ce manuel excellent, abondamment illustré de dessins et de photos prélevées sur le film « **La technique du ski** ». Le texte est de Christian Rubi ; dans un certain nombre de chapitres clairs et concis, tout l'enseignement du ski est passé en revue. A part cela, ce petit livre contient une liste complète de toutes les Ecoles de ski faisant partie de l'Association des Ecoles suisses de ski. Prix fr. 2.- onst.

Contribution fédérale de crise

Le public est rendu attentif à l'avis qui paraîtra dans les Nos 8 et 9 du « **Bulletin officiel** » au sujet des formalités à remplir en vue de la troisième période de la contribution fédérale de crise.

Les formulaires de déclaration seront adressés prochainement aux contribuables présumés ; ceux qui n'en auraient pas reçu avant le 5 mars en réclameront un à l'Administration cantonale de la contribution de crise, à Sion, et le lui retourneront rempli dans le délai indiqué sur le formulaire.

On est prié de consulter le « **Bulletin officiel** » pour ce qui a trait aux conditions d'assujettissement à la contribution fédérale de crise, aux obligations qui en découlent et à l'amnistie fiscale accordée pendant l'année en cours.

Détermination des noms lors des mensurations cadastrales

Le Conseil fédéral vient de prendre un arrêté, entrant en vigueur le 1er avril prochain, et concernant la détermination des noms locaux lors des mensurations cadastrales et leur orthographe. Le dit arrêté stipule notamment que la détermination des noms, de leur orthographe, de leur signification et des endroits auxquels ils se rapportent **incombe au géomètre du registre foncier** chargé de la mensuration parcellaire, lequel prend l'avis des autorités compétentes du canton ou de la commune.

Les cantons édictent, suivant les règles établies par le Département fédéral de justice et police, les prescriptions de détail concernant la détermination et l'orthographe des noms. Ils doivent notamment nommer une commission cantonale de nomenclature de trois à cinq membres chargée de vérifier les noms relevés par le géomètre. Pour les régions où la mensuration cadastrale n'est pas exécutée assez tôt pour pouvoir servir à la confection des cartes géographiques officielles, la détermination des noms incombe au Service topographique fédéral.

Société fédérale de gymnastique

La Société fédérale de gymnastique compte, d'après le nouvel état des membres arrêté à fin janvier écoulé, 1981 sections avec un effectif total de 169,007 membres (contre respectivement 1891 et 164,000 l'année précédente), dont 70,567 membres travaillant (67,442) soit 34,367 actifs, 14,371 hommes et 21,829 dames. A cela s'ajoutent environ 21,000 pupilles.

Voici, pour les cantons romands, l'effectif des gymnastes, d'après le nouvel état : Vaud 109 sections avec un effectif total de 5945 membres, dont 2395 actifs ; Genève 19 sections avec un effectif total de 4052 membres, dont 749 actifs ; Neuchâtel 42 sections avec un effectif total de 2727 membres, dont 687 actifs ; Fribourg 18 sections avec un effectif total de 1766 membres, dont 354 actifs ; Valais 26 sections avec un effectif total de 1230 membres, dont 484 actifs.

Feuilleton du journal « Le Rhône » 49

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.

MARY FLORAN

S'il avait su

Roman

Sa lettre finie, la relisant, ces derniers passages le firent sourire. Si Marie-Rose en prenait de la jalousie ?

— Quelle revanche ! pensa-t-il, un peu puérilement. Pourtant, guidé par ce sentiment, et pour avoir encore quelque chose à dire le lendemain des gentilles fillettes, il fit, en quelques coups de crayon, le croquis à elles promis, et, vers la fin de l'après-midi, il le leur porta.

Il fut accueilli avec la grâce qui était de règle dans la maison et, laissant madame de Bressan à ses nombreux visiteurs, s'isola avec Nicole près de la table de peinture. Il lui donna quelques conseils avisés, puis l'heure du thé étant venue, il l'accompagna dans la salle à manger.

Le colonel n'était pas là, et il le remarqua. — Oui, dit Nicole, il nous manque aujourd'hui, il est allé à Gournay. Quel homme charmant, n'est-ce pas ?

— Oh ! charmant ! concéda Etienne. — Il paraît que sa femme ne lui est pas inférieure. — Vous la connaissez ?

— Non, mais je ne tarderai pas à avoir ce plaisir. Grand-mère l'a invitée.

— Vous l'attendez ?

— Bien sûr. Elle rejoint son mari chaque fois qu'elle le peut. Il paraît même que le colonel a eu quelques ennuis avec cela. L'été dernier, il l'avait installée dans un cantonnement de la Somme, où il est resté longtemps. Cela s'est su, il a eu une verte réprimande. Mais cela ne les a pas corrigés, ils se réunissent très souvent. En ce moment, c'est à Paris.

— A Paris, dit Etienne, savez-vous où habite madame de Liston ?

— Oui, je lui ai écrit hier de la part de grand-mère. C'est boulevard Malesherbes, 96.

Etienne se sentit pâlir. Comment pouvait-il encore conserver un doute ?...

La lettre de Marie-Rose, le lendemain matin, lui ôta le dernier. Elle était du ton le plus tendre et finissait par ces mots :

« Cher ! nous qui étions si désolés de nous quitter et qui, sans doute, allons bientôt nous revoir !... De quelle façon ?... Je ne vous le dis pas encore. Mais ce sera **ouvertement**, comme vous le désirez. Seulement il faudra encore garder notre cher et si doux secret. Et si un coup de trompette ne vous emmène pas inopinément de Saint-Eloi, nous serons réunis pour un temps assez long. Ne cherchez point à deviner, vous ne trouveriez pas. Vous aurez une grande surprise. Je me réjouis de vous la faire, et surtout ! surtout !... de vous revoir. »

Etait-ce assez clair ? et quelles illusions lui était-il permis de conserver ? Marie-Rose allait venir à St-Eloi voir son mari.

Ah ! elle ne le trouverait pas là ! Elle avait beau protester de sa tendresse, il souffrirait trop après

l'avoir espérée toute sienne, de la voir à un autre ! Il prit sa plume pour lui répondre laconiquement et vivement.

« Votre surprise, dites-la moi ! Je n'ose la pressentir... Je vous reverrai où ?... comment ? dans quelles circonstances ? Sous quel nom ? Je suis bouleversé ! Ayez pitié de moi et, quelle que soit la vérité, dites-la-moi, dussé-je en souffrir... »

Qu'allait-elle répondre ? L'impatience le dévorait. Il n'avait pas la force d'attendre sa lettre, l'expectative lui était trop douloureuse. Il aimait mieux se déchirer le cœur d'un coup, et savoir ce qu'il en était.

L'après-midi, son camarade Vergelas l'emmena dans une promenade à cheval qu'autorisait une belle et ensoleillée journée d'avril. Le printemps se révélait proche et sa splendeur heureuse devait, — formidable antithèse ! — correspondre à la reprise des sanglants massacres d'une offensive, de longue date préparée et attendue.

Vergelas en fit la réflexion.

— Nous ne sommes sans doute plus pour longtemps ici, conclut-il. Pourtant le colonel ne doit pas être de cet avis puisqu'il fait venir sa femme chez madame de Bressan.

— Elle arrive bientôt ? fit Mesmin.

— Je te le demanderais, fit Vergelas.

— Je n'en sais pas plus que toi.

Vergelas ne releva pas le propos, mais, au bout d'un instant, Mesmin reprit :

— Tu la connais, la femme du colonel ?

— Oui, dit l'autre, elle est vraiment bien jolie.

— On l'assure, fit Mesmin, aussi indifférent qu'il put le paraître, je ne l'ai jamais vue.

— Jamais vue !

— Non, où veux-tu que je l'aie rencontrée ?...

— Il ne te plaît probablement pas de le dire, alors je ne te le demanderai pas.

— Vergelas ! dit Mesmin, brûlant ses vaisseaux, Berryl t'a raconté des histoires ?

— Oui, répondit Vergelas, mais il ne m'a rien appris.

— Et si je te jurais sur l'honneur que je ne connais pas madame de Liston...

— Je dirai, fit Vergelas, que l'un de nous deux est fou. Toi ou moi ?

— Pourquoi ?

— Tu le sais bien. Alors, si tu ne veux convenir de rien, quelle raison te fait lever ce lièvre-là ?

— Quelle raison ? quelle raison ? fit Mesmin éclatant, pour savoir ! Tu m'entends ? pour savoir ! J'ai confiance en ton amitié, et je m'en ouvre à toi, à toi seul. Que sais-tu de tout ce que nous sous-entendons sans oser le dire ?

— Je sais ta liaison avec la femme du colonel.

— Avec la femme du colonel ? Mais je te dis que je ne la connais pas !

— Alors, avec qui te promenais-tu à Bihavouët ? Qui allais-tu retrouver dans tous les coins mystérieux, les chemins creux ou déserts ?

— Mademoiselle Marie-Rose Détrœnes, une jeune employée de commerce, nièce d'une fermière du village, chez qui elle passait ses vacances.

Vergelas eut un moment d'hébétément, mais connaissant la loyauté de Mesmin, il n'eut pas un instant le soupçon qu'il cherchait à l'abuser.

— Mademoiselle Détrœnes ? la nièce d'une fermière de Bihavouët, mais il n'y a pas de mademoiselle Détrœnes, il n'y a pas de nièce, la colonelle se cachait sous ce nom et cette parenté d'emprunt...